

Bras-Panon - Plaine des Palmistes - Saint-André - Saint-Benoît - Sainte-Rose - Salazie

## DEMANDE DE RÉÉDITION(S) ANNÉE SCOLAIRE 20 \_ \_ / 20 \_ \_

		TETEVE) (TIGITI	néro de famille)	A L'	administratioi	N
- RENSEIGNEMENTS	SUR LE RESPO	ONSABLE LÉG	GAL DE L'ÉLÈ\	/E :		
e soussigné(e) : F om(s) :	ère 🗌					
rénom(s) :						
dresse:						
éléphone fixe : ssm :						
emande une réédition de la	carte de transpo	rts scolaires et/	ou du coupon po	ur l'élève :		
- RENSEIGNEMENT	S SUR L'ÉLÈ	VE CONCER	RNÉ(E):			
om(s):						
rénom(s) :						
dresse:						
colarisé(e) en classe de						
rrêt desservi le plus proche	du domicile :			•••••		
our le(s) motif(s) indiqué(s)	dans la grille ci-d	lessous :				
Nombre de réédition(s) cartes Transports Scolaires			1 seule		Plusieurs	
Motif(s) de réédition(s)			Réédition d'une carte		Réédition de plusieurs cartes (d'une même famille)	
Perte ou détérioration volontaire de la carte (1)	coupon		2.00 €		4.00 €	
	carte		6.00 €		8.00 €	
	porte-carte (seul)		2.00 €		4.00 €	
Changement d'établissement			2.00 €		4.00 €	
Vol	avec justificatif sans justificatif		5.00 € 10.00 €		10.00 € 15.00 €	
Changement d'adresse			10.00 €		15.00 €	
Changement d adresse  Changement de patronyme			10.00 €		15.00 €	
gomone do patronymo			10.00	-	10.00 €	

Conformément à la réglementation en matière de prescription, votre demande est conservée pendant la durée de la scolarité ouvrant droit au service. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition pour motifs légitimes ainsi que du droit de formuler des directives spécifiques et générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Ces droits peuvent être exercés par voie postale (CIREST Transports Scolaires 28 rue des Tamarins BP 124 - 97470 Saint-Benoit) ou par voie électronique (svcscolaire@estival.re).

<sup>\*</sup> Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

<sup>(1)</sup> Tarifs forfaitaires applicables à compter de la seconde demande de réédition(s)